

Formation

Dès 16 ans Examen à partir de 17 ans



But de l'association affiliée FNMNS : Former les participants à la formation BNSSA

(Formation au Brevet National de Sauvetage et Sécurité Aquatique)

Ce diplôme permet à son titulaire d'effectuer la surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées comme les piscines ou les bords de mer aménagés. C'est un passage obligé pour ceux qui souhaitent ensuite enseigner la natation (BPJEPS).

Déroulement et organisation

La formation annuelle, comprend environ 60 heures de natation et de sauvetage, ainsi qu'une formation de secourisme de 35 heures (PSE1) obligatoire.

Durée

Les cours de natation et de sauvetage sont dispensés tous les jeudis de l'année.

D'octobre à fin mai (hors vacances scolaire) de 20h00 à 22h00 sur la piscine Guy Berthier commune d'Arles.

Certains samedis de 9h00 à 11h00, seront consacrés à la réglementation.

Une formation de secourisme obligatoire (PSE1, Premiers Secours en Equipe de niveau 1) se déroulera pendant les vacances de février et ceux durant 5 jours.

L'examen se déroule sur une matinée fin mai, début juin.

Avantages

Obtention d'un diplôme nationale reconnu ministère de la jeunesse et sports.

Notre association est conventionnée avec la mairie d'Arles. Grâce à ce dernier, vous avez la possibilité de travailler durant l'été sur les différents bassins de la commune.



Pour toutes demandes, contacter l'association (fansclubarles@gmail.com) ou Jérôme au 0620444245